



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE TARN ET GARONNE

VILLE DE MONTAUBAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SESSION ORDINAIRE
Séance du 21 avril 2016

N°58/04/2016 : CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN AGENT DU GRAND MONTAUBAN DU CONSERVATOIRE A LA VILLE DE MONTAUBAN POUR LA GESTION DES INSCRIPTIONS DE L'ECOLE DE DESSIN

L'an deux mille seize, le jeudi 21 avril à 18h00, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Montauban, se sont réunis dans la grande salle de l'Hôtel de Ville, sur convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément à l'article L2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le 15 avril 2016.

Etaient présents : 33

Mesdames, Messieurs, Brigitte BAREGES, Sophie LARAN, Thierry DEVILLE, Alain CRIVELLA, Marie-Claude BERLY, Christian PEREZ, Aurore KOTHE, Maxime BERAUDO, Bernard PECOU, Véronique LAGARRIGUE, Monique VALAT, Philippe FRANCOIS, Georges DARUL, Annie GUILLOT, Robert INFANTI, Vally CENTOMO, Jean TEKPRI, Danielle AMOUROUX, Jean GARROCQ, Colette HARLE, Jean Martial DEJEAN, Jean Luc BUDOIA, Béatrice KOHLER, Philippe FASAN, Nadia CHEKLIT, Aurélie BURATTI, Quentin SUCAU, José GONZALEZ, Jeannine MEIGNAN, Valérie RABAULT, Arnaud GUITARD, Marie-Dominique BAGUR, Thierry VIALLO

Pouvoirs : 11

Mesdames, Messieurs Pierre Antoine LEVI à Sophie LARAN, Laurence PAGES à Georges DARUL, Clarisse HEULLAND à Annie GUILLOT, Angèle LOUCHARTE à Jean Martial DEJEAN, Jean-Michel MUSCATELLI à Aurélie BURATTI, Anne ALASSANE à Philippe FRANCOIS, Jean-François GARRIGUES à Véronique LAGARRIGUE, Laura NICOLAS à Jean Luc BUDOIA, Rodolphe PORTOLES à Jeannine MEIGNAN, Gaël TABARLY à Valérie RABAULT, Pauline BLANC à Arnaud GUITARD

Absent : 1

Madame, Monsieur Carole GARCIA

**Madame Sophie LARAN donne lecture du rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu le décret n°2008-580 du 18 juin 2008 relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics administratifs locaux,

La commune de Montauban organise sur son territoire une activité d'enseignement des arts plastiques dans un lieu géographiquement très proche du Conservatoire à Rayonnement départemental, de compétence communautaire. Chacun de ces établissements est indépendant, notamment en ce qui concerne sa gestion administrative et plus particulièrement ses inscriptions.

Dans un souci de rationalisation des procédures et des moyens, et dans un but de faciliter les inscriptions pour les usagers en un point unique, il est proposé de s'appuyer sur l'équipe administrative du conservatoire, compétente et formée, afin de procéder aux opérations d'inscriptions des élèves des 2 établissements.

Pour ce faire, un agent communautaire sera mis à la disposition de la Commune, 75 h par an, afin de procéder aux actes administratifs (environ 60 h) et comptables (environ 15 h) nécessaires à cette opération.

La commune remboursera à la Communauté les salaires et charges afférentes à cette mise à disposition, estimés à 1 161 € par an.

Considérant que les crédits nécessaires ont été ouverts au budget de l'exercice en cours,

Au vu de ces éléments, il vous demandé de bien vouloir :

- approuver la mise à disposition d'un agent communautaire de catégorie C, pour 75 heures/an pour une durée d'un an, renouvelable 3 fois,
- autoriser Madame le Maire à signer les conventions correspondantes.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de TOULOUSE dans un délai de deux mois à compter :

De sa transmission en Préfecture le **28 AVR. 2016**

De sa publication le :

De sa notification le :

Pour extrait certifié conforme,

Montauban, le 22 avril 2016

Maire,

Brigitte BAREGES

